

Article 3

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie, les Sous-préfets d'arrondissement ainsi que les maires des communes du département de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera affichée immédiatement dans les communes aux emplacements prévus à cet effet.

Chambéry, le 14 juin 2022

Le préfet,

Pascal BOLOT

CIRCO 1

Libellé circonscription	N° panneau	Civilité	Nom candidat	Prénom candidat	Civilité	Nom remplaçant	Prénom remplaçant
1ère circonscription	6	Mme	FERRARI	Marina	M.	PADEY	Didier
1ère circonscription	9	Mme	GRANATA	Christel	M.	PINEAU	Grégory

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-30
fixant la liste des candidats pour le second tour de scrutin des élections législatives
des 12 et 19 juin 2022 – Circonscription 1**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L. 124 et L. 125, L. 154 à L. 163, R.98 à R.102 ;

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu l'enregistrement définitif des déclarations de candidature pour le second tour de scrutin ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Après enregistrement définitif des candidatures pour la première circonscription de la Savoie, la liste des candidat(e)s et de leur remplaçant(e), pour le second tour de scrutin des élections législatives le 19 juin 2022, est arrêtée et annexée au présent arrêté.

Article 2

L'ordre des emplacements d'affichage des candidat(e)s, déterminé par tirage au sort le vendredi 20 mai 2022 en préfecture de la Savoie, demeure identique.